

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

N° 2023/016 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

M. Gilles GOLLIET explique aux élus que l'affectation des résultats est liée au vote du compte administratif. Elle concerne uniquement la section de fonctionnement. Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Le résultat de la section de fonctionnement devra obligatoirement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat de la section d'investissement reste obligatoirement dans la section en question.

Le compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'année	947 054,48 €
Déficit de fonctionnement du budget Bois et Forêts	- 3 999,90 €
Excédent reporté (002)	- 0,00 €
Excédent total à reporter	943 054,58 €

Dont affecté en investissement (1068)	390 612,58 €
Dont reporté en fonctionnement (002)	552 442,00 €

Excédent d'investissement de l'année	654 439,43 €
Excédent d'investissement du budget Bois et Forêts	+ 4 975,59 €
Excédent total à reporter (001)	659 415,02 €

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : **24** ABSTENTION : **2** (J. VULLIET et R. FRADIN)
CONTRE : **0**

- **AFFECTE** les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 en investissement pour 390 612,58 €, le solde (552 442,00 €) sera conservé en fonctionnement sur le compte 002.
- **REPORTE** les résultats de l'exercice 2022 en investissement pour 659 415,02 € sur le compte 001.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 MARS 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 MARS 2023**

THÔNES, le **17 MARS 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

